LETTRE
DE M. DUBOIS DE CRANCÉ,
DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,
A SES COMMETTANS,
OU
COMPTE RENDU

Des travaux, des dangers et des obstacles de l'Assemblée Nationale,

Depuis l'ouverture des Etats-généraux, au 27 Avril 1789, jusqu'au premier août 1790.

Ils vont être connus ces secrets pleins d'horreur!
BOUCHER (d'Argis) à l'Assemblée Nationale.

A PARIS,
Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.
1790.

AVIS AU LECTEUR.

UN Représentant de la Nation a des devoirs rigoureux à remplir ; et lorsque, fidèle à ses mandats et à sa conscience, il a constamment soutenu une opinion, défendu des principes opposés à son intérêt personnel, sans autre motif que le desir ardent du bien public, sans autre espérance que le bonheur de ses Commettans, il doit lui être permis de parler comme il pense, et d'arracher même avec violence le masque hideux de l'hypocrisie.

Le salut du peuple est ma suprême loi, et pour l'obtenir je traverserois des charbons enflammés. Je ne sais pas si ce que j'écris est un libelle ; les uns me traiteront peut-être de calomniateur, les autres applaudiront à mon patriotisme. Je ne recherche point d'éloges ; je méprise les injures : mais je suis vrai autant que peut l'être un homme qui a la conviction intime de ce qu'il avance ;

et j'ai pour témoins tout Citoyen qui, sans passion, a pu calculer les évènemens.

Je livre donc, sans scrupule, mes réflexions et ma personne à la censure publique.

DUBOIS DE CRANCÉ.

LETTRE
DE M. DUBOIS DE CRANCÉ,
DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,
A SES COMMETTANS,
OU
COMPTE RENDU
Des travaux, des dangers et des obstacles de l'Assemblée Nationale,

Depuis l'ouverture des Etats-généraux, au 27 Avril 1789, jusqu'au premier Août 1790.

MESSIEURS,

QUINZE mois se sont écoulés depuis qu'honoré de votre confiance, je suis venu prendre ici ma place, en votre nom, parmi les Représentans de la Nation. Vous m'aviez imposé des devoirs rigoureux ; j'en ai prévu les conséquences ; & plusieurs d'entre vous savent que j'en avois calculé les dangers. Certain

de faire mon devoir, quoiqu'il pût en arriver, il m'étoit permis de porter un œil inquiet au-delà du cercle que les illusions de la vanité avoient tracé autour de la plupart de ceux qui avoient brigué l'honneur d'être Députés; & c'est parce que j'ai connu tout le prix de votre confiance, que de vives allarmes accompagnoient mes espérances.

Depuis que nous nous sommes séparés, il s'est passé de grands évènemens. Je vous en dois un compte fidèle, avec d'autant plus de raisons, que votre bonheur & la tranquillité du Royaume sont attachés à l'idée que vous devez vous former de ces évènemens & de leurs résultats. Je ne vous déguiserai rien de ce qui est en ma connoissance : ce n'est pas pour remettre sous vos yeux les Décrets de l'Assemblée Nationale, que j'ai pris la plume; ces Décrets sont dans vos mains, & vous n'ignorez pas le respect qu'on doit à la Loi que vous mêmes avez ordonnée. Mais c'est pour répondre à tous les pamphlets, à tous les libelles, à toutes les inculpations, à toutes les calomnies; c'est pour classer les hommes qui ont véritablement mérité *votre estime* ou *vos mépris*, que je vais vous tracer le tableau historique & politique de la conduite de l'Assemblée Nationale, depuis le 27 Avril 1789, jusqu'à ce jour.

Rappelez-vous, Messieurs, quel étoit, à l'époque de la convocation des Etats-généraux, votre situation? Accablés sous le poids d'impôts aussi onéreux que mal répartis; assujétis à des droits féodaux, avilissans & ruineux; victimes d'une immensité de lois fiscales, semblables à ces toiles perfides que l'araignée trame dans le silence de la nuit, pour dévorer au point du jour l'insecte innocent qui s'y livre sans défiance; toujours sous la main arbitraire d'un despote qu'on nommoit Intendant, & de ses Agens; opprimés par des riches de mauvaise foi, ou par des Juges qui partageoient avec eux vos dépouilles; fatigués d'une perception très-inégale de dîmes, & de l'oisive insolence de ceux qui s'engraissoient, au nom de Dieu, de votre substance; enfin, relégués dans une caste humiliée, & par la force & par le préjugé, à peine quelques nuits par an fournissoient-elles à vos sens, épuisés des travaux du jour, un repos salutaire, & qui ne fût point troublé par les inquiétudes du lendemain. Telle étoit, & telle seroit encore la position du Peuple François, c'est-à-dire, de 24 millions d'hommes sur 25, si une dilapidation honteuse des revenus publics, si une dette immense, un vuide incroyable dans le *Trésor royal*, & l'impossibilité de se procurer *de nouvelles ressources*, n'avoient pas déterminé la convocation des Etats-généraux.

Il eſt donc démontré, avant de fixer votre attention ſur d'autres objets, que, ſans la fermeté de vos Repréſentans, *une banqueroute infâme* alloit combler nos miſères.

Pour le bonheur d'un Royaume, près de ſe diſſoudre, la Providence nous a donné pour Chef le meilleur de Rois. Gardez-vous de l'accuſer de tous vos maux ; il eſt bon, il eſt juſte, il eſt le plus honnête homme de cet Empire ; mais il a ſuccédé à un Prince foible, & qui laiſſoit flotter les rênes du Gouvernement au gré de ſes courtiſans. A ſon avènement au Trône il a trouvé une foule d'abus enracinés, devenus le pivot d'une machine dont l'adroite complication ne ſervoit qu'à mieux déguiſer les déprédations les plus criminelles. Voulant toujours le bien, mais toujours trompé, il ne pouvoit ſortir de cet état cruel pour ſon cœur, effrayant pour la Nation, ſans le ſecours de vos Repréſentans. Louis XVI deſiroit donc une *révolution* qui, le débarraſſant lui-même de toutes les entraves qui l'environnoient, légitimât ſon pouvoir, & rendit ſon peuple heureux ; mais la Cour ne vouloit que de l'argent, & la Cour tenoit en main tous les reſſors de l'autorité.

C'eſt dans ces circonſtances que vos Députés, expreſſément chargés *par leurs mandats*, 1°. d'exiger le vœu par tête ; 2°. de réformer les abus dans toutes les branches de l'adminiſtration ; 3°. d'abolir les ſervitudes, & de réprimer les autres droits féodaux ; 4°. de dénaturer & égaliſer les impôts ; 5°. de réformer la Juſtice civile & criminelle ; 6°. d'organiſer les Tribunaux ; 7°. de réformer le Clergé, & ſur-tout, de remplacer les dîmes par une *preſtation pécuniaire relative aux beſoins du ſervice du culte* ; enfin, de *conſtituer* le Royaume ſur des baſes *d'égalité, de liberté* & de juſtice, ſe ſont rendus à Verſailles pour le 27 Avril.

Perſonne n'ignore les mouvemens qui ont précédé l'ouverture des Etats-Généraux ; les courſes rapides des grands Seigneurs dans les Bailliages, pour ſe faire élire ; l'arrêté du Parlement de Paris, pour que la convocation fût faite *dans la forme de* 1614, forme dont le réſultat néceſſaire eût été, non de ſoulager le peuple, non de détruire les abus (qu'elle conſacroit), mais de dépouiller le Roi de ſon autorité, pour en revêtir des Magiſtrats factieux qui, depuis un ſiècle, donnoient alternativement le ſpectacle odieux de la corruption ou de la révolte. Perſonne n'ignore les mouvemens d'inſurrection excités par des gens malintentionnés contre des manufacturiers de Paris ; la réunion d'une foule de brigands étrangers à Montmartre, & l'acaparement des bleds.

C'eſt ſous de tels auſpices que ſe ſont ouvers les *Etats-*

généraux. Le vœu de la Cour y étoit bien marqué ; & on chargea le Maître des cérémonies de le mettre en action.

C'étoit bien un *Grand-Maître* des cérémonies que celui qui, par des arlequinades, devoit fixer l'opinion publique & le sort de 25 millions d'ames. Il commença par désigner un costume différent pour chaque Ordre : un *chapeau à clabaut* pour les Députés du tiers, un *superbe panache* pour les nobles, étoient bien faits pour opérer dans les esprits les nuances qu'il étoit utile d'établir ; & je ne puis vous cacher que mon humble costume comparé avec le déguisement chevaleresque de M. de Ballidart, m'a douloureusement appris que j'avois, depuis trente ans, vécu dans l'ignorance des bornes que le préjugé avoit fixées entre les hommes.

Nous fumes ensuite présentés au Roi, mais à des heures différentes, &, comme vous jugez bien, les derniers : *nous n'étions que les Représentans du peuple.*

Le lendemain, assemblés à la paroisse de Versailles, mais séparés & costumés comme la veille, nous nous rendîmes en grand cortège à la salle des Etats, dont le Roi fit l'ouverture, ayant le Clergé à sa droite, la Noblesse à sa gauche, & le *Tiers-état* en face. Après que le Roi fut retiré, nous restâmes pour délibérer ; mais nous ignorions qu'il étoit préparé deux salles pour *les deux premiers Ordres*, & nous apprîmes le lendemain que la Noblesse avoit déja pris *l'arrêté formel* de ne point se réunir à nous pour délibérer, & même de *vérifier ses pouvoirs séparément.*

Vous jugez aisément, Messieurs, de la consternation de vos Députés *paralysés* dès le premier instant, car tous nos mandats étoient *impératifs sur le vœu par tête*, & nous n'osions pas même délibérer, de peur que les deux premiers Ordres ne se prévalussent de cet exercice *d'un droit naturel en leur absence*, pour en conclure notre consentement à la séparation des Ordres. Il fallut pourtant chercher à se concilier ; & ce fut à la Noblesse que nous adressâmes nos premières suppliques, parce que le Clergé, plus adroit, & non moins opposé à la réunion, n'avoit encore pris aucun parti.

Les affaires languirent jusqu'au 17 Juin : pendant cet intervalle la Cour ne s'endormoit pas.

On avoit calculé que le Clergé, dans lequel il se trouvoit *heureusement* 58 Evêques, & environ 60 gros Bénéficiers, sauroit bien contenir *ou séduire* les bons Curés ; & les promesses *scandaleuses* n'ont pas été épargnées à ce sujet.

Quand à la Noblesse, il étoit à présumer que cette espèce si

neuve de confraternité entre des Gentilshommes de la campagne & des personnages distingués par leur rang & leur fortune, que les carresses des courtisans, les promesses de graces & d'emplois, & sur-tout les *petits soupers de Madame de Polignac*, tourneroient la tête des nobles de Province.

Mais, pour les Communes, *on les méprisoit*, on présumoit que cette racaille, composée de quelques avocats braillards, de rustes de villages, & de petits marchands détailleurs, devoit se maintenir dans *la nullité*. On avoit calculé que s'il y avoit parmi *ces gens* quelques personnages éclairés, il ne tarderoient pas à se montrer, & que l'on dirigeroit aisément leur opinion, avec ces moyens de séduction dont la Cour n'a jamais douté; parce que la Cour n'a jamais connu que *des Courtisans*.

Toutes ces batteries n'ont pas complétement réussi; il est vrai que la Noblesse a cru son honneur intéressé à ne pas revenir sur l'étourderie qu'on lui avoit fait faire, & c'est ce qui l'a perdue. Il faut cependant avouer que 48 des Membres de la Noblesse désiroient la réunion des ordres, mais leur vœu particulier étoit encore soumis alors à l'ascendant de la majorité du corps, gouverné par des Energumènes, & sur-tout par la Cour.

Les Curés se sont bientôt aperçus de la mauvaise foi de leurs Supérieurs, qui même ont eu la mal-adresse de les rebuter par des hauteurs déplacées, & ils cherchèrent tous les moyens d'opérer une réunion dont il sembloit que le salut de la France dépendoit.

Les Communes ont trompé l'espoir des agens du despotisme: leur composition, leurs talens, la fermeté de leur caractère, l'incorruptibilité de cinq cens Membres, ont été le rocher contre lequel les petites intrigues & les flots mêmes irrités se sont brisés. Après avoir abattu mille obstacles, les Communes se sont déclarées *Assemblée Nationale* le 17 Juin, & toute la France l'a répété avec transport.

Deux jours après, les portes du temple de la liberté furent fermées, & gardées par des satellites: nous courûmes au jeu de paume, faire serment de *rester unis* jusqu'après l'achèvement de la Constitution.

Le lendemain, on nous prévint que M. le Comte d'Artois avoit retenu le jeu de paume pour faire *sa partie*; pleins de respect pour les plaisirs de *son Altesse sérénissime*, vos Représentans se réfugièrent à l'Eglise de Saint-Louis, où la majorité du Clergé, c'est-à-dire, cinq Evêques & les Curés vinrent se réunir.

Alors la Cour étonnée, mais toujours *dominante*, imagina la

Séance royale du 23 Juin. Je vous dois compte de cette Séance ; car elle fera époque dans les Fastes du Peuple François.

Dès la pointe du jour, des Hérauts d'armes, en grand appareil, publièrent ce *Lit-de-Justice;* toutes les avenues de la salle étoient barricadées & garnies de troupes. Les gardes-du-corps étoient à cheval, en bataille, *le sabre nud*. On introduisit le Clergé & la Noblesse par une porte, & le *Tiers-état* par une autre. La salle étoit diposée comme le jour de l'ouverture des Etats, mais il n'y avoit plus, ni gradins, ni loges pour le public; nous devions être seuls avec le Roi, la Cour & ses satellites.

Tant de précautions annoncoient des coups d'autorité, & vos Représentans pressentirent à l'instant que leur conduite, en ce jour, alloit décider du *bonheur* ou de l'*oppression* de vingt-cinq millions d'ames.

Le Roi parut avec l'éclat de la toute-puissance : vous connoissez son discours; vivement applaudi par la Noblesse & le haut-Clergé, il fut écouté par nous avec *ce silence* qui, comme l'a dit un grand homme, est *la leçon des Rois.* L'impression fut même si profonde, que ce silence morne dura encore une heure après le départ du Roi; car il faut vous observer qu'en terminant son discours, ce *bon Prince abusé* nous avoit ordonné de nous séparer sur-le-champ, pour reprendre le lendemain nos opérations, *chaque Ordre en particulier.*

La Noblesse & le haut-Clergé obéirent avec transport; mais nous restâmes pour délibérer.

Le Marquis de Brézé, *ce Grand-Maître des Cérémonies*, vint nous intimer de nouveau les ordres du Roi; mais il s'aperçut promptement qu'il *outrepassoit ses pouvoirs*, & que ceci n'étoit plus une affaire de *cérémonie*. Nous lui répondîmes *que nous avions fort bien entendu; mais que, la veille, nous avions pris l'arrêté de délibérer sur cette Séance, sans désemparer; que nous péririons plutôt sur nos bancs que d'oublier notre qualité, nos droits, nos sermens, & de sacrifier les intérêts de la Nation.* Nous prîmes effectivement, sans désemparer, les Arrêtés qui ont sauvé la France.

La Cour décontenancée par notre fermeté, voulut d'abord employer la force. M. d'Agoult alla rechercher au galop les Gardes-du-corps qui retournoient à Saint-Germain. On entoura la Salle; on vouloit y faire entrer des troupes pour *nous forcer* à la retraite; mais on prévoyoit de la résistance, *le carnage* qui pourroit s'ensuivre, & on redoutoit Paris, contre lequel on

n'étoit point en mesure, & qui commençoit à s'ébranler. On préféra *de temporiser*, & de nous laisser faire.

Je dois à la vérité & à l'honneur de la Noblesse de déclarer que plusieurs Gentilshommes *de la minorité* s'étoient assemblés pour s'opposer, au péril de leur vie, à l'introduction des troupes dans la Salle.

Le soir, M. Necker qui, *politiquement*, avoit donné sa démission, repit *majestueusement* ses fonctions, & le deuil général fut bientôt changé en une allégresse universelle.

Mais les projets de la cabale n'étoient point changés ; ils n'en devinrent que plus *sanguinaires ;* & des ordres secrets furent expédiés pour entourer Versailles de trente mille hommes de troupes, la plupart étrangères, pour se procurer des canons, des grils, des bouless, & *deux millions* de cartouches. On fit venir le Maréchal de Broglie ; on lui donna le logement de *Monseigneur le Dauphin ;* on le fit Généralissime ; on lui donna 27 Officiers d'Etat-Major, *bien payés*, on jetta 4 à 5 millions dans la rivière ; & tout cela pour vaincre 500 Députés en cheveux long, manteau noir & chapeau à clabaut.

Nous vîmes bien, dès le lendemain de la Séance Royale, que la paix n'étoit point faite ; que la Cour avoit cédé, & non consenti. Notre Salle étoit restée entourée de barricades & de soldats ; son entrée étoit interdite au public ; on avoit même poussé l'attention (& c'est sans doute un des chef-d'œuvres du Grand-Maître des Cérémonies), jusqu'à *murer* la porte de notre Salle du côté de l'avenue de Paris, & aboutissant aux emplacemens destinés à la Noblesse & au Clergé ; de sorte que le Tiers-état ne pouvoit arriver que par la rue des Chantiers, la Noblesse & le Clergé par l'avenue de Paris, & il étoit défendu aux soldats de nous permettre aucune communication par *l'extérieur.* Cette combinaison *si prudente* fut encore renversée, parce que la majorité du Clergé, qui avoit délibéré de se réunir, & qui s'étoit en effet réunie à nous dans l'Eglise de Saint-Louis, deux jours auparavant, trouva une *fausse-porte*, qui communiquoit, par des souterrains, à notre salle, & vint nous joindre : 48 Membres de la Noblesse vinrent également prendre séance au milieu de *l'Assemblée Nationale*, qui fut composée alors de la totalité des Communes, de la majorité du Clergé & de la minorité de la Noblesse.

Le Peuple instruit, quoique privé, par la force, de la publicité de nos Séances, commençoit à s'agiter ; il ne voyoit qu'avec

peine entrer & sortir, par l'avenue de Paris, ceux que par l'arrangement *très-judicieux* du local, on lui avoit naturellement désignés comme opposés à ses intérêts ; il alla jusqu'à insulter M. l'Archevêque de Paris ; enfin, le Roi ordonna la réunion de tous les Membres composans les trois Ordres, en une seule Chambre : les murs de séparation furent abattus ; & Paris & Versailles firent des réjouissances publiques.

Pendant ce temps de joie & de sécurité, les troupes, les canons, les grils, les cartouches s'acheminoient vers Paris, qui, à peine sorti de l'ivresse que lui causoit une réunion si attendue & si desirée, vit de tout côté *la mort suspendue sur sa tête.* Le reveil fut terrible ; l'indignation d'une semblable trahison & le danger de la chose publique, armèrent en un instant 300 *mille Citoyens* : la Bastille fut renversée ; les magasins d'armes pillés ; les Agens perfides du despotisme égorgés : d'un bout du Royaume à l'autre, 4 millions de François s'armèrent pour la liberté, & la frayeur devint le partage de ceux qui avoient si indignement conspiré, dans les ténèbres d'une *conscience corrompue*, contre les droits les plus sacrés de leurs Concitoyens, & qui allèrent précipitamment chez l'Etranger cacher les derniers soupirs d'une rage étouffée.

Le Roi vit bien alors le fond du précipice que ses perfides Conseillers avoient creusé sous ses pas ; mais il n'avoit rien à craindre d'une *Nation idolâtre de ses Rois*, lors même qu'elle est plus irritée contre leurs Ministres. Il les écarta tous, renvoya ses troupes, rappella M. Necker de son exil, vint se réunir à son peuple, & goûta, dans les témoignages de sa tendresse, le bonheur le plus pur dont il ait joui de sa vie. C'est à cette époque du 14 Juillet, Messieurs, qu'il faut fixer le commencement des opérations de l'Assemblée Nationale ; vous voyez que jusques-là vos Représentans n'ont cessé de lutter, *au péril de leur vie*, contre les cabales, les intrigues & la force armée, & cependant, ils n'avoient encore réclamé que la *vérification des pouvoirs en commun.* C'est à cette hauteur qu'il est bien important de se placer, pour juger la conduite de la majorité de l'Assemblée Nationale, & *les reproches* de ses détracteurs.

La Cour purgée d'une foule de mauvais Citoyens, forcée au renvoi de ses satellites, abattue par l'opinion publique, ne présentoit aux intriguans que de foibles ressources ; pendant ce temps, le peuple des provinces irrité de tant d'opposition & de la violation du *respect dû à ses Représentans*, avoit, par erreur ou par vengeance, passé les bornes de cette liberté si

précieuse

précieuse que nous réclamions avec tant d'énergie ; il s'étoit porté à des excès très-condamnables ; mais peut-être inséparables d'une semblable révolution, & *plusieurs châteaux furent incendiés.*

C'est cet état des choses qui a produit les fameux décrets de la nuit du 4 août. C'est à cette nuit à jamais célèbre qu'il faut rapporter tous les travaux postérieurs de l'Assemblée nationale ; ils en ont été la conséquence nécessaire, & non l'*extension arbitraire ;* car, dans cette nuit, furent décrétés l'abolition de la féodalité, la destruction de tout privilège, la main-mise sur les biens ecclésiastiques, la réforme de la justice, la suppression de toute vénalité, enfin les principes fondamentaux d'une constitution qui honorera la France à jamais parmi toutes les nations.

Il est vrai que vos représentans, Messieurs, furent en un instant environnés des décombres de tant de colosses abattus, & les ennemis du bien public conçurent l'espérance que l'anarchie résultante de l'entière & subite désorganisation de tous les abus, sous le nom de pouvoirs, seroit une barrière insurmontable au patriotisme le plus épuré, & remettroit bientôt sous le joug du despotisme (*leur idole chérie*) un peuple qui n'a jamais connu que le bien ou le mal du moment, qui n'a eu jusqu'à présent que des goûts passagers, & dont l'insouciance & la frivolité avoient semblé, jusqu'à cette époque, être le principal caractère. Ils ont bien senti que toute destruction d'abus entraîne des pertes particulières, des sacrifices pénibles ; que la réforme de la justice irriteroit les magistrats & tout ce qui vit de chicane ; qu'une meilleure répartition d'impôts porteroit le désespoir dans le cœur des financiers & de cette armée de sbires qui sont à leurs ordres ; que la suppression des droits féodaux choqueroit à-la-fois l'intérêt & l'amour-propre de tous les propriétaires de ces droits ; que la refonte du clergé & la destruction politique de ce corps qui, depuis tant de siècles, s'est cru tout permis & n'a jamais souffert aucune contrainte dans ses volontés, exciteroit une grande rumeur & de violentes déclamations *sous le voile sacré de la religion.* Ils ont cru, *ces suppôts du pouvoir arbitraire*, que la stagnation du commerce, opérée d'avance par des traités désavantageux avec les puissances étrangères, seroit facilement imputée aux opérations *prétendues désastreuses* de l'Assemblée nationale ; que le resserrement ou naturel ou factice du numéraire ajouteroit à tous les fléaux dont, depuis un an, ils cherchent à nous accabler ; que le peuple aux abois ne supporteroit

plus sa misère, & qu'il en rendroit responsables ceux que par des *pratiques secrètes*, des libelles, & d'infâmes & grossières calomnies, *on lui indiqueroit pour victimes*. D'un autre côté, on s'est attaché dans l'Assemblée *à faire la guerre aux mots*; on épuise chaque jour tous les ressorts de la chicane pour arrêter, pour suspendre les délibérations, & cependant l'ouvrage croît, l'édifice se monte & s'achevera : mais revenons à l'époque du 4 août.

A peine les deux premiers ordres eurent-ils fait abnégation de leurs privilèges, à peine l'abolition de la vénalité des charges, celle des dîmes & des droits féodaux furent-elles prononcées, qu'il se forma dans le sein de l'Assemblée même, une coalition entre la majorité de la noblesse, celle du clergé & une partie *des membres des communes*; car, dans un moment de crise, & par une sorte de respect humain, les lèvres avoient prononcé ce que l'intérêt particulier désavouoit : dès-lors la chambre fut divisée en deux sections bien distinctes, dont les membres sont restés, les uns *fidèlement*, les autres *servilement* attachés au parti, comme au côté de la salle qu'ils avoient choisi. Ce sont ces deux partis, dont l'un a été successivement qualifié de démocrate, enragé, jacobite, & l'autre s'est appelé aristocrate, impartiaux, des noirs, des capucins, &c. le parti dit *aristocrate*, quoique toujours vaincu en principes & en raisons, a long-temps prévalu dans la nomination des sujets destinés à composer les différens comités, & sur-tout dans le choix des présidens & secrétaires de l'Assemblée, ce qui a donné le change aux provinces sur l'opinion qu'elles devoient se former de la majorité de l'Assemblée. La méthode de ces Messieurs étoit bien simple : chaque fois qu'il y avoit une nomination à faire, une douzaine de factieux se réunissoit pour faire une liste, & en distribuoit des copies aux curés, qui ne manquoient jamais de remettre fidèlement leur bulletin; quelques-uns même (*par excès de zèle sans doute*) se permettoient de multiplier leur opinion, & de voter *par poignées de billets*. C'est ainsi que la cabale & la mauvaise foi faisoient tomber une majorité apparente sur ceux qui étoient jugés plus capables de servir leurs vues anti-patriotiques.

Ce manège a duré jusqu'à l'époque où les patriotes ayant reconnu le danger de l'influence de pareils agens sur toutes les affaires, ont formé *le terrible Comité des Jacobins*, & n'ont pas trouvé de meilleur moyen pour contre-balancer cette usurpation des suffrages, que de se réunir, de faire entr'eux des scrutins, pour présenter à celui de l'Assemblée ceux qui auroient obtenu la pluralité dans ces scrutins préliminaires.

Par cette ſage combinaiſon, les patriotes ſont parvenus, ſinon à détruire, du moins à atténuer ces petits moyens ariſtocratiques *très-actifs*, *très-ſuivis*, & à l'aide deſquels on déroboit à la majorité de l'Aſſemblée la connoiſſance de *certaines requêtes* de *certaines affaires ;* on embarraſſoit ſa marche & celle de ſes comités ; on lui ſuſcitoit mille contre-temps, pendant qu'on dénonçoit au public *ſon traitement* journalier & *ſon inertie*.

Les ennemis de la conſtitution, revenus enfin de leur étourdiſſement, avoient tramé de nouveaux complots. Il ne s'agiſſoit de rien moins que d'*enlever le Roi* de Verſailles, de le conduire dans une place de guerre, d'où on auroit répandu, ſous ſon nom, des manifeſtes contre Paris & contre l'Aſſemblée nationale, appelé à ſon ſecours (c'eſt-à-dire, à la conſervation de tous les abus qu'on avoit détruits) tous les anciens agens de l'oppreſſion, pour égorger patriotiquement dans tout le royaume les bons citoyens, & ne laiſſer la vie qu'à ceux qui ſe rendroient eſclaves. Ce projet étoit vaſte & digne de ſes auteurs, mais ſon exécution préſentoit bien quelques difficultés. Toute la France étoit armée & *en ſilence*... Il eſt vrai que nos bravaches ſe faiſoient fort, avec deux cents François enrégimentés, de couper les oreilles à dix mille autres François qui n'avoient pas de *pareils hommes* pour les commander, & rien n'étoit plus clairement démontré à l'*Œil-de-bœuf*. Mais ces François étoient tous frères, & leur cauſe étoit commune ; on eut beau travailler les troupes, les careſſer, les tromper, employer les plus infâmes moyens de corruption ou de terreur, on parvint ſeulement à s'aſſurer que tous les bas-officiers & ſoldats étoient *citoyens*. N'importe, on eſpéroit ſur la magie des circonſtances ; mais le Roi n'étoit pas du complot, la bonté de ſon cœur eût répugné à une démarche dont les ſuites auroient été ſi funeſtes à ſon peuple ; on ſe flatta de *l'effrayer quand il en ſeroit temps*, pour le forcer de s'éloigner, & on n'en pourſuivit pas moins l'infernal projet.

On fit d'abord venir à Verſailles un détachement de dragons pour *la police des marchés* ; & il y avoit à Verſailles quatre mille citoyens ſous les armes. On introduiſit enſuite le régiment de Flandre, ſous le prétexte de ne pas écraſer de ſervice ces mêmes citoyens, qui ne ſe plaignoient pas, *qui ne vouloient pas* de ſecours, mais à qui M. le comte d'Eſtaing perſuada que c'étoit *pour leur bien*. Le guet des Gardes-du-corps avoit été doublé, & l'on avoit particuliérement choiſi beaucoup de jeunes gens pour le compoſer. De grands préparatifs de logemens ſe faiſoient à Metz au Gouvernement ; une échelle de troupes étoit diſpoſée *ſur la route*,

ou très-à-portée, ET Y EST ENCORE ; des enrôlemens secrets se faisoient à Paris & dans les provinces. Nous étions *au mois d'octobre*, & les ministres éludoient encore la sanction des décrets *du 4 août*. Les inquiétudes se renouvelloient ; des avertissemens venoient de toutes parts ; la joie des aristocrates ne se dissimuloit plus. Enfin arriva le jour du repas de *confraternité*, donné par les Gardes-du-corps au régiment de Flandres ; repas qui, dans toute autre circonstance, n'eût été qu'une chose innocente, mais dont les motifs secrets n'étoient sûrement pas connus de la plupart des convives. Le mépris que quelques officiers firent, dans cette orgie, de la *cocarde nationale* ; l'affectation subite de plusieurs personnes, à Paris & à Versailles, d'en arborer une autre ; le bruit sourd des préparatifs du départ du Roi ; le mouvement imprévu de la populace des fauxbourgs : toutes ces circonstances déterminèrent le bons citoyens de Paris à s'opposer au nouveau danger qui sembloit menacer l'Assemblée Nationale ; & le projet du transport de la Garde Parisienne à Versailles fut arrêté aussitôt que conçu.

Il est bon d'observer que la populace arriva à deux heures, & que la première colonne de milice parisienne n'arriva qu'à minuit ; ainsi ces deux détachemens ne s'étoient pas combinés ensemble : l'un venoit, armé de piques & de poignards, demander *du pain* à l'Assemblée ; l'autre venoit *sauver* l'Assemblée. L'un n'eut pas l'air d'inquiéter la cour pendant toute la journée ; la nouvelle de l'arrivée de l'autre la consterna ; & l'obstacle que la Garde de Versailles opposa à la sortie des voitures du roi & de la reine, acheva de détruire toutes les espérances de la cabale. Le roi se rendit le lendemain au vœu d'un peuple immense, qui l'appeloit dans sa capitale.

Je ne puis passer sous silence la catastrophe qui souilla cette journée, parce qu'elle a donné matière à d'infâmes calomnies. Jamais il n'entrera dans l'ame d'un bon citoyen d'approuver la conduite que tint le *petit peuple*. Mais on a voulu chercher qui est-ce qui l'avoit excité, & l'on s'est permis d'accuser d'honnêtes patriotes, du plus grand des crimes. On a osé faire, six mois après l'évènement, des dénonciations au Châtelet ! Et quels sont les dénonciateurs ? Où est le foyer de cette nouvelle trame odieuse ? . . . . Quels sont les témoins produits ? . . . C'est à la Nation entière à juger ce procès & ses instigateurs ; mais il m'est permis, il est de mon devoir de chercher les rapports de la conduite du peuple, dans la matinée du six octobre, avec les évènemens qui ont précédé ; & je demande s'il falloit autre chose

pour émouvoir ce peuple, si fier encore de la conquête de la Bastille, que les privations perpétuelles qu'il éprouvoit, la disette extrême & combinée dont depuis six mois il étoit victime? Quel courage ne lui falloit-il pas, pour perdre ses journées à attendre patiemment, depuis quatre heures du matin jusqu'à sept heures du soir, du pain détestable, & cependant nécessaire à la nourriture de ses enfans? Qui ne sait pas que les boulangers consommoient un tiers de farine de plus que dans les temps ordinaires, & que des masses énormes de pain ont été trouvées dans des *égoûts*, dans les *filets de Saint-Cloud*, pendant que le peuple *mouroit de faim?* C'est au milieu de cette crise, tous les jours renouvellée, qui seule pouvoit occasionner les plus grands désordres, que ce peuple apprend qu'on veut lui enlever son roi, & attirer sur lui tous les maux d'une guerre civile : il apprend le repas des Gardes-du-corps, les excès qui y ont été commis : il accuse les Gardes-du-corps de trahison, & court à Versailles. Sans doute il se trompoit; mais la multitude calcule-t-elle jamais? Quelques individus ont été égorgés, j'ignore comment & pourquoi. J'étois à ma place, à mon devoir, dans la salle nationale; mais je sais que ce peuple, qui s'est cru insulté par l'injure faite à la cocarde patriote, étoit encore plus irrité contre la famine, qu'il nous accusoit hautement d'en être cause. Il inondoit notre salle & ses abords, *dont on avoit fait retirer les gardes*. Seuls, sans secours, abandonnés *de la noblesse & du clergé* en grande partie, nous sommes restés en otage entre les mains de la populace, depuis deux heures après midi jusqu'à quatre du matin. L'air & le ton de cette multitude étoient menaçans; elle étoit armée; la moindre imprudence pouvoit nous faire égorger. A-t-on dit que sa férocité étoit dirigée contre nous? Non, cette assertion n'eût pas fait le compte des calomniateurs. Cependant de quel côté seroient les probabilités, si des probabilités pouvoient servir de preuves dans un fait aussi grave? Ne cherchons donc point, dans les passions qui peuvent agiter des partis différens, les motifs du malheur qu'ont éprouvé les Gardes-du-corps; les causes naturelles de ce malheur sont dans l'imprudence du rôle qu'ils ont joué sans s'en douter. Innocentes victimes d'une cabale diabolique qui a manqué son coup, ils ont été livrés à une opinion populaire, & aux fureurs d'une tourbe aveugle, dont depuis six mois on lassoit la patience, & qui, une fois en mouvement, est presque toujours aussi barbare qu'irréfléchie.

Dès que nous sûmes que le roi étoit décidé à fixer son séjour à Paris, nous n'hésitâmes pas de l'y accompagner, &

nous allâmes ouvrir nos séances à l'Archevêché, où, le 2 novembre, nous décrétâmes que les biens du clergé étoient à la disposition de la nation. Nous commençâmes à jouir alors de plus de tranquillité ; le fléau de la famine étoit totalement disparu ; & il est à remarquer que Paris, affamé depuis six mois, vivant à peine au jour le jour, se trouva dans l'abondance, dès qu'il *devint le séjour de la Cour* ; la marche de l'Assemblée Nationale, quoique toujours contrariée, a été plus rapide ; les décrets du 4 août ont successivement obtenu les développemens nécessaires ; & graces à la vigilance de M. de la Fayette, de cet homme trop estimable pour ne pas être en horreur à l'aristocratie, graces au patriotisme de la Garde Nationale Parisienne, nous n'avons plus eu à combattre que la mauvaise foi, & de fréquens accès d'une rage impuissante.

C'est au milieu de ces embarras que nous avons fait la division du royaume en départemens, l'organisation du pouvoir administratif, les bases constitutionnelles de l'armée, la séparation des droits féodaux rachetables comme simple rente foncière, de ceux qui sont abolis sans indemnité, la suppression & le remplacement de la gabelle & autres droits les plus onéreux, l'égale répartition des impôts, les bases d'une nouvelle organisation du pouvoir judiciaire, enfin la destruction du *colosse ecclésiastique*.

Nous n'avons été arrêtés ni par les convulsions du moment, ni par un déluge de libelles, ni par les cris, ni par les menaces de l'orgueil humilié : il est mort ce *monstre théocratique*, qui dans tous les siècles a fait le malheur du genre humain ; mais je dois rendre compte de ses dernières angoisses.

Un comité ecclésiastique avoit été formé dans un tems où la cabale *des noirs* prédominoit dans les scrutins de l'Assemblée. Ce comité, en grande partie dévoué à ses mandataires, n'avoit pas encore fait depuis six mois un rapport, & se promettoit bien *de n'en jamais faire*. Les patriotes, instruits de ces dispositions, donnèrent à ce comité un nombre d'adjoints propres à lui rendre son activité.

Alors ce comité se divisa en trois sections chargées chacune d'un travail distinct & absolument séparé ; mais il fut arrêté, contre toute raison, contre tout bon esprit, que lorsqn'une section seroit prête à rendre compte de son travail, le comité général assemblé, après l'avoir *examiné*, *discuté*, *modifié*, nommeroit au scrutin un rapporteur *dans toutes les sections indifféremment* ; de sorte qu'une section qui auroit suivi sans relâche,

& mis la dernière main à un plan utile, se trouvoit dans l'obligation de confier alors son travail à celui qui auroit pu s'en déclarer le plus cruel contradicteur. La mauvaise foi de cet arrangement étoit évidente, & rien sans doute n'étoit mieux conçu pour tuer l'émulation, & ruiner toutes les espérances de la nation.

Les patriotes, instruits de ces nouveaux obstacles, ont imaginé *le comité des dîmes*; & le génie tutélaire de la France voulut que les députés composans ce nouveau comité fussent tous bons citoyens. En moins de huit jours, ils se mirent en état de proposer à l'Assemblée le fameux décret qui complète ceux du 4 août & du 2 novembre; restitue à perpétuité aux propriétaires l'impôt si onéreux de la dîme, même inféodée; dégage les biens-fonds ecclésiastiques de toutes entraves; les enlève *aux mains qui en ont tant abusé*, pour les rendre *à la Nation*; & présente un nouvel ordre de choses, dans lequel nos pasteurs mieux payés, nos évêques ramenés aux vrais principes de leur institution, seront désormais aux gages de l'Etat, comme l'est & doit être tout service public.

A l'époque de ce dernier décret, malgré l'insuffisance des moyens les plus atroces, employés soit à Paris, soit dans les provinces; malgré l'exemple de *Favras*, la cabale avoit déja bien des matériaux préparés pour une *contre-révolution*; le trésor public étoit épuisé; l'argent enfoui ne circuloit plus que goutte à goutte; les plus infâmes libelles se répandoient avec profusion; on en jonchoit les rues, les cazernes, les églises: les riches, pour mieux accaparer l'argent, se réduisoient au simple nécessaire; sous prétexte des pertes que leur faisoient essuyer les réformes de l'Assemblée: ils ne payoient pas même leurs fournisseurs, & renvoyoient leurs domestiques; les ouvriers étoient aux abois; Paris étoit inondé d'étrangers; dans les cafés, dans les promenades, l'aristocratie marchoit tête levée; les troupes des grandes garnisons, les gardes Nationales même étoient travaillées; l'orage grondoit & sembloit près de nous écraser. On voulut porter le dernier coup; on voulut nous faire décreter, non pas que la religion catholique auroit seule en France l'exercice du culte public, mais que la religion catholique seroit *dominante* dans l'Etat. (*Voyez le procès-verbale des séances de la cabale aux Capucins*). La conséquence qu'on espéroit tirer de cette déclaration eût été la conservation canonique des biens ecclésiastiques, comme *propriété de corps*, l'inquisition des consciences, & sur-tout une guerre civile, déja préparée à Nîmes, à Montauban, à Castres & dans tout le midi de la France. On

espéroit donc nous forcer à décréter *des assassinats*, ou à prononcer la pluralité des religions & leur libre exercice *public*, pour s'autoriser à sonner le tocsin contre nous, à nous dénoncer au peuple comme des athées, & accumuler sur nos têtes toutes les fureurs du fanatisme.

Nous avons sagement évité le danger : vos représentans, pleins de respect pour la religion douce de leurs pères, pleins de l'amour & de la charité qu'elle commande, ont eu la douleur de ne voir, dans quelques ministres d'un Dieu de paix, que les caractères de la vengeance. Les cris, les menaces, les grincemens de dents étoient tels, qu'une partie de la salle présentoit l'image révoltante de ce lieu ténébreux sur lequel s'appesantit la colère divine. Jamais l'Assemblée ne fut plus tumultueuse, jamais l'attente du peuple immense qui entouroit la Salle ne fut plus inquiette ; mais enfin nous écartâmes *le barril de poudre sur lequel nous étions assis*, ainsi que l'avoit chrétiennement dit la veille un honorable membre : nous consacrâmes nos principes, notre foi, ce qu'elle nous enseigne, & nous poursuivîmes sans relâche le monstre hypocrite que nous venions de démasquer, & que nous avons enfin terrassé.

Voilà, Messieurs, dans la plus exacte vérité, le compte que je vous devois de nos travaux, de nos dangers & de nos succès. Voilà par quelle série d'évènemens a été remplie une année de notre importante mission. Suivez-en la marche, calculez-en les motifs, & jugez à qui l'on doit attribuer les désordres ; jugez entre les efforts du despotisme mourant dans les accès de la fureur, & ceux de la liberté naissante. En vain, pour discréditer les opérations de l'Assemblée nationale, on se plaît à répéter que *le Roi n'est pas libre* ; sa démarche paternelle & *nullement provoquée*, lorsqu'il vint se déclarer le chef de la révolution & sanctionner de nouveau nos décrets, répond dignement à cette calomnie, & lui a mérité à jamais l'amour de ses véritables serviteurs, & les hommrges de la postérité. Le triomphe des communes, dit-on, est la guerre des enragés qui n'ont rien contre ceux qui possèdent ; ce triomphe est, au contraire, celui du patriotisme & de l'humanité, contre l'orgueil & l'avarice ; & ce qui achève de couvrir de ridicule cette inculpation, c'est que, déduction faite des graces pécuniaires extorquées par la noblesse au gouvernement, le parti patriote est plus riche, soit en charges, soit en fonds, que le parti aristocrate ; & que, sous tous les rapports, il a fait de plus grands sacrifices personnels.

Repoussez donc, mes concitoyens, ces infâmes écrits où l'on ne cherche qu'à vous égarer ; un peu de persévérance, &

et le bonheur va ceſſer d'être une ombre fugitive, et cette idée ſi long-temps fantaſtique va ſe réaliſer. Eh ! à quoi meneroit une contre-révolution ? Rétabliroit-elle les dîmes, les corvées, les banalités ? Non. Rétabliroit-elle les finances, le crédit, le commerce, l'agriculture, le luxe même ? Non. Quelle eſt donc la claſſe de la ſociété qui gagneroit à ce bouleverſement ? La cour et le haut clergé. Et c'eſt pour l'intérêt de quelques individus avides que la France doit ſe baigner dans le ſang ; que le plus beau royaume de l'univers doit ſe décompoſer ! C'eſt pour ſatisfaire à quelques vengeances perſonnelles que les peuples ſont incités à s'entrégorger ; que les puiſſances étrangères ſont appelées à venger ce que les courtiſans appellent *la cauſe des rois !* . . . . . La cauſe des rois ! mais c'eſt auſſi celle des nations. Reſtons unis, François, et toutes les ruſes de nos ennemis s'évanouiront en fumée. Vous voyez que quatre cent millions d'aſſignats ont été votés ; qu'ils ſont demandés de tous les coins du royaume, et qu'ils ſeront inceſſamment en circulation. Vous voyez que cette infâme banqueroute qu'une contre-révolution eût rendue indiſpenſable, n'eſt plus qu'un *vain fantôme ariſtocratique ;* que les biens du clergé équivalent à la totalité de nos dettes ; que le ſervice de l'année eſt aſſuré ; qu'on travaille ſans relâche pour 1791 à une répartition uniforme des contributions qui ſeront déſormais en rapport avec les dépenſes publiques.

Vous éprouvez, il eſt vrai, une ſtagnation du moment dans le commerce ſur-tout des objets de luxe ; mais ſongez donc que la Cour diſſipoit en prodigalités deux cent millions par an au-delà des revenus publics ; det emprunts ſucceſſifs ont couvert quelques inſtans ces dépenſes, et vous en profitiez. . . . Mais le peuple étoit écraſé, le crédit anéanti, et vous touchiez comme nous à votre ruine. Ce n'eſt donc pas à la révolution qu'il faut attribuer vos maux, mais aux déſordres qui l'ont précédée. La ſource de votre induſtrie étoit tarie, puiſqu'elle conſiſtoit dans des déprédations qu'il étoit impoſſible de ſoutenir plus long-temps, et cette ſource infecte alloit répandre ſa contagion ſur toute la France ; nous lui avons donné un autre cours, plus lent, peut-être moins brillant, mais auſſi moins incertain, véritablement propre à rendre une nouvelle vie au commerce et à l'agriculture. Eh ! pouvons-nous douter qu'en peu d'années, ces moyens bien dirigés ne diſſipent tous les nuages, ne faſſent diſparoître tous nos maux et ne répandent l'aiſance et le bonheur ſur toutes les claſſes du peuple le plus

induſtrieux et le plus avantageuſement placé de tous les peuples de l'univers. Je reviens à ma narration.

La Cour, inſtruite par ſes mauvais ſuccès, ſentit enfin qu'il étoit inutile et qu'il pouvoit même devenir exceſſivement dangereux pour elle d'oppoſer encore des bayonnettes aux volontés de toute la nation.

Quatre millions d'hommes en France s'étoient armés pour la défenſe de leurs repréſentans et pour la liberté. La déclaration de la minorité, cette torche ardente, lancée par l'hypocriſie ſur nos chaumières, avoit excité le fanatiſme dans quelques parties des provinces méridionales ; mais le patriotiſme en arrêta promptement les progrès, et cette pomme de diſcorde fut généralement foulée aux pieds avec horreur.

Des pactes fédératifs confondant de cœur les ſoldats et les citoyens, annonçoient aux ennemis du bien public ce que produiroit leur opiniâtreté à réſiſter ouvertement à une conſtitution fondée ſur les droits impreſcriptibles de l'homme. Enfin, arriva l'anniverſaire de la célèbre journée du 14 de juillet, et le ſerment prêté par la nation entière acheva de déſorganiſer les moyens de force et de réſiſtance intérieure qu'auroient voulu oppoſer à la liberté naiſſante les ſuppôts du deſpotiſme. Il fallut bien changer de plan, et préparer dans le ſilence de l'intrigue *le jour des vengeances*. Vainement on avoit ſemé *l'or corrupteur* (1), et les propos les plus ſéditieux contre l'Aſſemblée nationale parmi le peuple de Paris ; inutilement on avoit épuiſé ſon courage et ſa patience par le défaut de ſubſiſtances, le manque d'ouvrage et la rareté fictive du numéraire : heureux de l'avenir, ce bon peuple eſt toujours reſté dans l'ordre ; il n'a jamais perdu de vue ſon objet, et il a ſu diſtinguer les impoſteurs de ſes véritables défenſeurs.

La rage des ariſtocrates, pour être impuiſſante, ne perdit rien de ſon ardeur, et ce qui l'enflamma au dernier degré,

---

(1) Un honorable Membre, *M. Duquesnoy*, dont le patriotisme *modéré* s'exprime avec *tant d'élégance*, demandoit un jour, à la Tribune, pourquoi ces Comités des Recherches, au lieu de sonder les secrets du somnambulisme, ne dénonçoient pas ceux qui, ainsi que l'a proclamé le Commandant-général, semoient l'or corrupteur. Je suis complétement de son avis ; mais j'espère qu'après la transmutation du Châtelet, on retrouvera ces notes précieuses dans le trésor de ses informations. Je voudrois aussi qu'on donnât jour par jour la liste de tous ceux qui, juges par état de la conduite des Ministres, vont piquer leur table ; car un bon dîner vaut bien un écu.

fut la réduction de traitement des gros bénéficiers, celle des pensions, la suppression des titres et armoiries, et le nouvel ordre judiciaire, qui est presque terminé, et dans lequel les magistrats seront désormais nommés par le peuple. Par ces différens décrets, le ministère perd toute son influence, et les intrigans l'espoir de ramener les jours si regrettés de leur toute puissance. Dès-lors, il n'y eut point de bornes aux accès du désespoir, mais on ne disposoit d'aucune force; il fallut composer avec les circonstances.

S'opposer au paiement des impôts; . . . tarir la circulation du numéraire; . . exciter le peuple à la licence & au refus d'obéissance aux décrets; . . . inonder de colomnies les représantans patriotes; . . . débaucher l'armée, soit par des punitions exagérées, soit par de perfides insinuations; . . . effrayer, porter à l'émigration les plus riches citoyens; . . . entretenir des correspondances criminelles; . . . solliciter avec fureur les puissances étrangères à envahir nos provinces; . . . retarder la marche du corps constituant, en le forçant, par mille incidens, d'être souvent juge & administrateur . . . . laisser flotter les rênes de la justice, sans guide, dans tous les tribunaux; . . intenter une procédure infernale contre les députés qui ont le plus marqué dans la révolution; . . . enfin, chercher à corrompre l'Assemblée nationale ou à la diviser : telles sont les manœuvres dont les ennemis de la constitution se sont distribué l'exercice. Nous allons voir jusqu'à quel point ils ont réussi, & quels sont les dangers qui nous menacent.

Parlons d'abord de l'Assemblée. Ses détracteurs sentirent aisément que le parti patriote seroit inexpugnable, tant que son union ne permettroit aucun écart, aucune divergence à l'opinion publique; aussi le premier objet dont s'occupa la cabale, fut de chercher à le diviser.

Le fameux club Jacobin des amis de la constitution, qui régloit toute l'organisation de l'Assemblée nationale, qui préparoit, dans une sage discussion préliminaire, tous les décrets, & qui n'arrivoit aux séances qu'avec une opinion déja très-éclairée sur toutes les matières, étoit trop utile à la chose publique, pour ne pas fixer d'abord l'attention des ennemis de la constitution.

Le club des Jacobins doit son origine aux bretons qui s'étoient associés, à Versailles, ceux qui, au péril de leur vie, avoient courageusement défendu les droits du peuple. Leur porte fut ouverte ensuite à quiconque de l'Assemblée nationale vouloit profiter

des lumières des autres, ou y apporter le tribut des siennes. On dédaigna de penser que, dans une grande collection d'hommes, chargés de puissans intérêts divers, il s'en trouve qui prennent tous les déguisemens, & sont plus dangereux par les apparences d'une feinte probité, que ceux qui, attachés de bonne foi, à leurs anciens préjugés, combattent de front & loyalement l'opinion contraire. On crut à leur patriotisme, ou l'on se flatta de les convaincre; enfin, on reçut membres de la société, sans beaucoup examiner leurs principes, tous les députés qui se présentèrent, parce qu'il ne s'agissoit que de discuter & de s'éclairer mutuellement.

On fit plus : on voulut mettre le public a portée de juger, même hors de l'Assemblé, les opinions & la conduite des patriotes; on voulut profiter des lumières de tousles bons citoyens, & l'on affilia au comité des Jacobins tous les étrangers qui désirèrent participer à ses travaux, & qui professoient les mêmes principes. Une conduite aussi franche devoit écarter tout soupcon; car les conspirateurs cherchent à s'envelopper du voile du mystère; mais des hommes comptables de leur opinion à tout l'univers, des hommes qui, pour remplir leur devoir, sont forcés d'opérer une grande révolution, doivent se prémunir contre les defenseurs des anciens abus, en recherchant avec scrupule les premières bases de la confiance & de l'estime publique. Il n'est pas un homme sans prévention qui ne sente que, dans des circonstances orageuses, pour en imposer aux factieux, pour empêcher l'effusion du sang, calmer les têtes qui s'exaltent, & faire régner la sagesse, dans un temps où tous les pouvoirs sont forcément suspendus, le plus prudent, le plus patriotique des moyens, c'est que l'homme public identifie ses commettans à toutes ses actions, à toutes ses pensées; car il est rigoureusement vrai que ses jours & ses nuits appartiennent à la nation.

Le club des Jacobins eut donc raison d'admettre dans son sein tous les citoyens de France qui se dirent amis de la constitution, & il eut à s'en féliciter à beaucoup d'égards; mais, en mêmetems, il a fourni des armes très-acérées à ses ennemis.

D'abord, il s'est introduit dans le comité plusieurs mauvais citoyens; ceux-là en présentèrent d'autres, qu'ils mirent à poste fixe, pour leur servir d'espions, & calomnier, comme témoins auriculaires, les opinions des membres patriotes. On publia bientôt après que le club étoit trop nombreux, tumultueux; que les membres de l'Assemblée, appelés pour y délibérer paisiblement pouvoient à peine y trouver place, *obtenir la parole* (& ce

moyen qui bleſſe l'amour-propre, ne fut pas le moins actif). On propoſa donc *un comité particulier*, auquel on appela *ſecrètement les gens ſages*, pour délibérer *froidement* ſur les grands objets des travaux ſubſéquens de l'Aſſemblée nationale.

Les patriotes alarmés de cette déſertion, dont ils ne ſoupçonnèrent aucun motif coupable, mais dont les dangers étoient évidens, coururent rechercher leurs frères; ils leur témoignèrent leur douleur & leurs inquiétudes, & parvinrent à les ramener, ſous condition que les étrangers ſeroient exclus du club des Jacobins deux jours par ſemaine, afin de laiſſer plus de liberté aux membres de l'Aſſemblée dans leurs opérations préparatoires. Les patriotes *affiliés* firent avec joie ce ſacrifice au bien public, & toutes les craintes de ſciſſion furent diſſipées.

L'harmonie ne dura pas long-temps : les intrigans ne ſe ſentoient pas encore aſſez forts pour réſiſter ouvertement; ils avoient donc cédé à la néceſſité, à la crainte de ſe démaſquer, mais ce fut pour mieux nouer la partie.

Ce fut alors qu'on vit un débordement de libelles contre les membres du club des jacobins qui avoient témoigné le plus de zèle & de patriotiſme. On les accabla des calomnies les plus atroces : on créa le parti d'Orléans, la cabale des anglois, pour les en ſuppoſer les chefs; on les accuſa d'orgueil, d'excès de popularité; on abuſa de la fermeté même de leur caractère, pour inſinuer qu'ils vouloient dominer ſur tout le monde; qu'il falloit être à leurs ordres ou les avoir pour ennemis.

Ceux qui, ſans ceſſe en correſpondance avec les miniſtres, ſembloient leur avoir vendu d'avance leurs talens, eurent la politique d'aller au-devant de l'imputation à laquelle ils ſentoient bien ne pouvoir échapper. Voyez ces hommes, diſoient-ils à quiconque les vouloit entendre : ſi vous n'êtes pas entièrement de leur avis, ils *vous accuſeront de corruption;* leur deſpotiſme eſt inſupportable; parce qu'ils ont des motifs de vengeance particulière, parce qu'ils ſont furieux contre la Cour, ou plutôt parce qu'ils ſont vendus aux anglois, ils veulent détruire la monarchie. Réuniſſons contre eux tous les bons citoyens, pour ſauver la France. Nous avons commencé ſa régénération, prenons garde d'avoir été trop loin; ſoutenons les agens du pouvoir exécutif dans tout ce qui peut empêcher la déſorganiſation complette; il n'y a aucun danger à lui rendre ſa force, *la conſtitution eſt faite*: ce ne ſont que les prétentions éxagérées ou criminelles qui peuvent la détruire. Ne ſommes-nous pas *les pères de la conſtitution?* n'eſt-ce pas nous qui avons poſé les baſes de la liberté, qui avons

fait la révolution, qui l'avons soutenue avec courage ? Suivez-nous donc dans le sentier que nous vous avons tracé, & abandonnez à leur fureur, à leur égoïsme déguisé, des forcenés qui ne respectent rien, pas même votre honneur & vos principes.

Comment des hommes droits, mais foibles, n'auroient-ils pas été séduits ? car je ne parle pas de ceux que le regret de leurs places & l'espoir d'obtenir des emplois à la nomination du roi, ont rangé sous la bannière des Ministres ; je parle de ces députés honnêtes qui ne veulent que le bien, mais qui sont crédules & redoutent les orages ; comment, dis-je, ces hommes n'auroient-ils pas pensé faire une bonne action, en se livrant à l'impulsion de plusieurs personnages distingués par le patriotisme dont ils ont fait jusqu'ici profession, complètement revêtus de la reconnoissance publique ?

Comment la vanité de quelques individus obscurs n'auroit-elle pas été satisfaite de se montrer publiquement, *dans des jours de gala*, les coopérateurs de ceux qui sont *l'idole du peuple ?* Je ne parlerai pas du local somptueux, du choix élégant des affiliés, de ces dîners magnifiques *& cependant peu dispendieux aux convives* tandis que les Jacobins sobres, assis sur des planches, méditent, à la lueur de trois lampes, sur les affaires publiques ; mais ces petits moyens sont encore des partisans, & c'est ainsi que s'est formé le club de 1789, au mois de juin 1790, sur les débris de celui des Jacobins, qui n'en conserve pas moins précieusement le feu pur & sacré de la liberté, & sur lequel il faudra verser tout le sang des patriotes qui l'ont en dépôt, pour l'éteindre (1). C'est cependant de cette malheureuse scission que découlent tous les maux qui menacent la patrie.

1°. Les membres de l'Assemblée qui s'estimoient le plus, se sont habitués à penser isolément, à se méfier les uns des autres, & à porter aux séances une opinion différente sur le même objet.

2°. Le club des Jacobins & celui de 1789 rivalisent pour les

(1) Une lettre de M. A.e Duquesnoy vient de fixer l'opinion de la postérité sur les Membres de l'Assemblée qui composent le club des Jacobins, et d'un mot il les a foudroyés. Ce sont, a dit cet honorable Membre, *des populaciers* : mot sublime, et bien digne d'être le cachet de la Constitution que, sous l'Egide ministérielle, nous préparent ceux que son patriotique pinceau amalgame, pour les faire passer l'un par l'autre à l'immortalité. Félicitons la Lorraine, d'avoir produit un de ces sages dont les siècles sont avares, et qui font le destin des Empires.

nominations aux fonctions de confiance de l'Aſſemblée ; ils ont ceſſé de s'entendre, & les noirs ont obtenu, de cette manière, la majorité dans les ſcrutins.

3°. Malgré l'aſtucieuſe enveloppe de certains députés qui, par leurs talens, fixent plus particulièrement l'attention du public, l'influence miniſtérielle ſur leur conduite & leurs opinions perce de jour en jour, & ſe développe à tous les yeux. Il eſt vrai, & il faut le dire à la louange même de la majeure partie des membres compoſant le club de 1789, ces intrigans n'ont encore obtenu que de médiocres ſuccès.

4°. L'on diſtingne aujourd'hui parfaitement dans l'Aſſemblée, quatre partis ; ſavoir, les francs ariſtocrates, les impartiaux noirs ou ariſtocrates miniſtériels, les impartiaux blancs ou patriotes miniſtériels, qui ont pris modeſtement le titre de *modérés*, & le le franc parti populaire, que ſes ennemis appellent *enragés* : d'où il réſulte que, dans toute circonſtance qui tend à affoiblir la liberté & à rétablir l'ancien régime, ſi trois partis ſe réuniſſent, il faut que le quatrième ſuccombe.

5°. Enfin le public trompé par les libelles répandus avec tant de profuſion, où toujours les Jacobins, & jamais que les jacobins, ſont inculpés, & par l'opinion qu'il s'étoit formé ſur le caractère de ſes anciens défenſeurs, le voyant en diſſention, &, pour ainſi dire, en guerre ouverte, ne ſait plus à quoi ſe fixer, ſe diviſe, perd courage, & prépare lui-même ſon aſſerviſſement.

Comme il eſt facile à tromper, ce bon peuple ! Hélas, il ne ſait pas que la première combinaiſon que doit faire un intrigant qui veut mettre à profit d'auſſi grandes circonſtances, eſt de donner, à plein collier, dans le parti contraire aux intérêts de celui dont il eſpère, *lorſqu'il le ſervira*, obtenir une meilleure compoſition. La lice eſt ouverte pour le combat, entre le deſpotiſme & la liberté, entre les miniſtres & les défenſeurs du peuple ; mais le peuple ne peut que bénir ſes repréſentans, & le miniſtère paye les ſiens : il eſt donc natutel que celui qui veut être bien payé, commence par accaparer les bénédictions du peuple, pour trafiquer, à plus cher prix, de ſes talens & de ſon influence, avec les agens du deſpotiſme. Telle a été la marche de toutes les révolutions, & tels ſont, Meſſieurs, les dangers qui menacent la France, quant au régime intérieur de l'Aſſemblée nationale.

Ce n'étoit pas aſſez d'employer des moyens de corruption ; on avoit préparé ſourdement, & d'avance, une machination infer-

pale : on s'étoit disposé à frapper du glaive de la justice les principaux objets de la vengeance des courtisans. Je vous ai rendu compte des évènemens cruels de la matinée du 6 octobre dernier, où le peuple, *poussé à bout*, s'est baigné dans le sang de quelques gardes-du-corps. On a fait de cette catastrophe la base d'une accusation criminelle au premier chef contre des membres de l'Assemblée nationale; quelques-uns de leurs collegues ont déposé ; des prétendus témoins ont été entendus : enfin, le châtelet, dont la confiance honorable de l'Assemblée a été si mal récompensée ; le châtelet, qui a trouvé innocens & dignes de ses éloges les Besenval, les Barentin, les Augeard, a cru digne de *son héroïsme*, de faire le procès à la Révolution & de dévouer au fer des bourreaux, ses principaux agens. Ce terrible tribunal a fait de sa procédure, *une pièce à tiroir*, qui peut atteindre, de conséquence en conséquence, tout homme qui n'a pas voulu vivre esclave; de sorte qu'il suffit maintenant d'un décret de l'Assemblée pour faire égorger juridiquement cent mille citoyens. Quoi! depuis 18 mois, toutes les trahisons, toutes les perfidies ont été employées contre la nation ! & le châtelet, dont l'autorité a été crée pour punir les crimes de lèse-nation, est le seul qui l'ignore ! C'est la nation qui s'est défendue, qui lui paroît coupable ! c'est elle qu'il croit flétrir par ses jugemens ! c'est dans les flammes d'une inquisition atroce, qu'avec ses arrêts, il espère jeter la constitution & ses auteurs ! & voilà bien le fruit de nos divisions. Ah ! sans doute, si les patriotes fussent restés unis, jamais une procédure aussi monstrueuse n'eût été hasardée; mais j'espère que cette circonstance fera sentir aux bons citoyens jusqu'à quel point leur séparation compromet la chose publique, aiguise les poignards de la vengeance. J'espère que le fer des bourreaux ne frappera que des têtes criminelles, & que nous déjouerons cette exécrable manœuvre, si c'en est une, comme nous avons fait évanouir toutes celles dont, depuis 18 mois, nous avons été entourés. Voyez, Messieurs, comme chacun de vos ennemis a son poste. Pendant que ces scènes se passent à l'Assemblée nationale, de faux décrets égarent le peuple des provinces ; des gens mal-intentionnés excitent les laboureurs à refuser les droits de terrage, à mépriser les vrais décrets de l'Assemblée, à ne point payer d'impôts ; la moitié des rôles de 1789 est à peine mise en recouvrement ; les receveurs eux-mêmes feignent des inquiétudes, ne font aucune démarche pour en obtenir le paiement, afin que la constitution puisse s'écrouler de tous côtés.

Je ne vous ai encore parlé jusqu'ici, Messieurs, que de ceux

de vos ennemis qui, plus en évidence, plus particulièrement sous la férule de l'opinion, so t par cette raison les moins dangereux; mais, dût-on m'accuser d'être incendiaire, je ne puis vous cacher que nous dormons tous au-dessus d'un volcan.

Quels sont les agens de tant d'embûches, de tant de manœuvres sourdes ou publiques? quel est donc le centre où aboutissent tant de perfidies? Je vous garantis d'abord que ce n'est pas le cœur du Roi; il ne veut, il ne desire que le bonheur de son peuple, & le premier, je suis prêt à donner ma vie pour lui. Mais réfléchissons ensemble sur l'organisation du ministère, & voyons s'il marche bien dans le sens de la révolution.

Rappellez-vous qu'à l'époque du 5 octobre, les décrets du 4 août n'étoient pas sanctionnés, & que ce même jour, le garde-des-sceaux, au nom du roi, l'avoit nettement refusé; que M. de Saint-Priest, accusé d'abord par Mirabeau l'aîné, ensuite par la garde nationale de Bordeaux, & celle de Marseille, inculpé dans l'affaire de Favras, est enfin juridiquement dénoncé au châtelet, comme instigateur d'un projet de contre-révolution, dans l'affaire de Bonne-Savardin; que M. de la Luzerne est grièvement accusé par les colonies; que M. de Montmorin garde le plus profond silence sur la politique des puissances qui nous entourent; que Mr Necker, des talens & de la popularité duquel la France attend, dequis 18 mois, des projets de restauration de nos finances, non-seulement n'en a fourni aucun pour l'avenir, mais se plaint de nous, se vante beaucoup, & ne pourvoit à rien; qu'il n'a jamais voulu rendre de compte exact, nous indiquer quels sont les départemens en retatd pour les impôts, & qu'il a consommé 400 millions d'extraordinaire, sans remplir les engagemens positifs décrétés par l'Assemblée envers les rentiers, puisqu'à la fin de cette année, le retard sera toujours le même qu'il étoit, quoique les fonds aient été décrétés pour avancer le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, de six mois. Il est constant que nos places de guerre sont démantelées & dénuées des approvisionnemens nécessaires pour un siège; que l'esprit d'insubordination qui règne dans les troupes de ligne, ne peut s'attribuer qu'aux scélerates insinuations des ennemis du bien public, qui n'ayant pu déterminer les soldats à tourner leurs armes contre les citoyens, cherchent tous les moyens de forcer l'armée à se débander, pour que les étrangers, lorsqu'ils voudront entrer en France, trouvent moins d'opposition. Il est constant que M. de la

Tour-du-pin ſe refuſe à tout moyen proviſoire de défenſe (1);

(1) M. de la Tour-du-Pin a répondu au Département des Ardennes, qui le sollicitoit vivement de calmer les inquiétudes du peuple, aux Députés de ce Département à l'Assemblée Nationale, et a fait publier que les frontières étoient suffisamment garnies de troupes. Je ne puis lever cette incertitude qu'en présentant l'état de distribution des troupes sur cette frontière en 1788, époque à laquelle nous étions en pleine sécurité, comparé avec l'état du mois d'Août 1790, époque où deux armées étrangères sont à la porte de Givet, et deux autres dans le pays de Liége.

EMPLACEMENT DES TROUPES

DANS LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES, etc.

En 1788.

	Bataillons.	Escadrons.
Foix	2	
Colonel-général, cavaler.		3
Auxerrois	2	
Berchény, hussards		4
Esterhasy, *idem*		4
Normandie, chasseurs		4
Royal-Liégeois	2	
Reinach	2	
Dauphin	2	
Languedoc, chasseurs		4
Chartres	2	
Gévaudan, chass. à pied.	1	
Auvergne	2	
Bouillon	2	
Orléans	2	
Royal-Suédois	2	
Royal-Allemand, caval.		3
Orléans, cavalerie		3

Total..... 21 b. 25 esc. faisant en 1788, en tout 17,522 hommes.

Au mois d'Août 1790.

		Bataillons.	Esc.
A Sedan	Foix	2	
	Esterhazy, hussards		3
A Mézieres	Royal-vaisseaux	2	
A Charleville	D'Esterha y, hussards		1
A Rocroy	De R. Hesse-Darmstadt.	1	
A Givet	Chartres	2	
	Dauphin	2	
A Philippeville	Normandie, chasseurs		4
A Maubeuge	Reinach	2	
A Avesnes	De R. Hesse-Darmstadt.	1	
A Landrecies	Gévaudan	1	
Au Quesnoy	De Navarre	1	
A Condé	Armagnac	2	
A Valenciennes	Orléans	2	
	Royal-Suédois	2	
	Schomberg, dragons	3	3

Total..... 20 b. 11 esc. font au plus 9,000 hommes.

qu'il a approuvé les licenciemens les plus injustes & les plus nombreux ; que malgré le déficit énorme de l'armée, il n'a ordonné aucun recrutement ; que l'on a puni dix mille soldats accusés d'insubordination, & qu'aucun officier n'a été réprimandé pour cause d'anti-patriotisme : & cependant le ministère ne peut ignorer qu'une foule de françois réfugiés en pays étranger, cherchent à accumuler sur la patrie qu'ils ont reniée, tous les fléaux & tous les dangers.

Le nord de l'Europe est pacifié, mais aucune puissance ne désarme : de nouvelles levées, au contraire, se sont dans toutes les provinces de l'empire ; des armées étrangères campent sur nos frontières ; bientôt nous serons investis de toutes parts, et des légions innombrables d'esclaves soudoyés se préparent à venger, dans le sang des François, l'affront qu'ils ont fait au monde, de lui donner l'exemple de la liberté, de l'égalité des droits, & de la confraternité des hommes.

C'est au moment que les François annoncent de la manière la plus authentique que jamais ils n'entreprendront rien sur la propriété de leurs voisins, que toutes les nations s'arment contr'eux ; c'est au moment où leur loyauté prend l'engagement d'acquitter une dette immense, contractée par l'infâme prodigalité des anciens administrateurs, qu'on s'efforce de tarir la source de leur foi, de leur bonne volonté ; c'est au moment où, la balance des droits des nations à la main, ils tracent la limite imprescriptible des pouvoirs entre l'oppression & l'anarchie, que tous les aristocrates de l'Europe trouvent *dans leurs sujets ;* des instrumens de vengeance, & le soutient de leur exécrable ambition ! Eh ! que prétendent donc ces despotes ? quel sera leur manifeste ? de quels principes autoriseront-ils la violation de notre territoire ? de quel droit enfin se mêlent-ils de notre constitution ? espèrent-ils couvrir d'un crêpe funèbre notre liberté naissante ; ou présument-ils que, foibles & pusillanimes, nous recevrons dans un respectueux silence le joug qu'il leur plaira de nous imposer ? Les François esclaves, sous le règne de Louis XIV, ont fait trembler l'Europe pendant quarante ans : ils désavouent aujourd'hui ces vains trophées de gloire ; mais, pour être devenus humains, justes, généreux, libres enfin, pense-t-on qu'ils ne sauront pas défendre leurs droits & leurs foyers.

Jugez, Messieurs, qui aime le plus son roi, ou les patriotes qui cherchent à rétablir son autorité sur des bases inébranlables, la justice & l'amour des François, ou de ces furieux conspirateurs qui voudroient s'engloutir sous les débris de leur pays ! Est-ce par respect, par amour pour Louis XVI, que ces factieux

soulèvent les peuples contre les lois sanctionnées par lui ? est-ce par respect pour sa couronne & ses droits, qu'ils cherchent à démembrer son royaume, & à en faire passer les plus belles provinces sous des dominations étrangères ? qui ne voit pas que les passions les plus atroces, guidées par un intérêt purement personnel, sont le seul mobile de leur conduite ? Et ces hommes perfides s'appellent *Royalistes*.

La constitution françoise ne permet aucun terme d'accomodement entre un peuple libre & des tyrans. On peut embrâser nos propriétés, y renouveler les horreurs flétrissantes du Palatinat ; mais la France sera libre, ou ne sera qu'un désert, monument éternel de honte & d'infamie pour les peuples qui survivront à ses cendres.

François, je remplis mon devoir en vous annonçant des dangers ; ils sont imminens ; & si vous ne prenez pas promptement les plus sages précautions, vos frontières seront, au printems, cernées de 400 mille hommes de troupes étrangères ; des armées nombreuses pénétreront à-la-fois dans vos foyers, par l'Alsace, la Champagne, la Flandre & le Dauphiné ; le gouvernement Anglois aura peut-être la foiblesse de profiter de ce désordre pour envahir vos colonies ; & la fidélité de l'Espagne est très-suspecte. Armez-vous donc, il est tems, si vous voulez prévenir la guerre la plus désastreuse. Il ne s'agit que de vous mettre en mesure pour dissiper tant de complots : mais, si vous ne devez pas être trop confians, gardez-vous d'étendre trop loin vos soupçons ; sur-tout ayez horreur de verser le sang innocent ; respectez les opinions, en combattant les traîtres ; assurez aux anciens nobles, au clergé un asyle protecteur ; ne souillez pas votre cause ; tout François aujourd'hui est votre frère, jusqu'à ce qu'il se montre ouvertement traître à sa patrie ; & vous avez fait serment de protéger l'un, & de combattre l'autre.

Je sais que vos ennemis, dans le sein même de l'Assemblée Nationale, ne manqueront pas d'opposer que toutes dispositions de défense appartiennent exclusivement au pouvoir exécutif ; car *ils savent respecter les décrets qui concourent à leurs vues :* mais si ce pouvoir sommeilloit au bord du précipice ; si le roi étoit trompé, s'il étoit vrai que ses agens fussent d'intelligence avec vos ennemis, y auroit-il de la justice à accuser le corps législatif d'empiéter sur les droits du pouvoir exécutif, parce qu'il seroit forcé de prendre des précautions contre lui-même, & pour son propre intérêt ? Voulez-vous périr *constitutionnellement* ? Et lorsque vous êtes environnés de pièges & de dangers, si, par défaut de mesures efficaces, le pouvoir exécutif attaque,

même indirectement, votre conſtitution, ne rompt-il pas vos engagemens et les ſiens? et devez-vous lui confier alors le ſoin *excluſif* de veiller à votre ſûreté? Qu'eſt-ce donc que le droit des hommes? qu'eſt-ce que la réſiſtance à l'oppreſſion? qu'eſt-ce que le ſerment que vous avez fait?

Au ſurplus, il n'eſt pas impoſſible d'accorder nos principes avec notre ſûreté. Le corps légiſlatif s'eſt réſervé le droit d'examiner la conduite des miniſtres; il lui appartient excluſivement *la ſurveillance au ſouverain:* c'eſt à ce titre que je propoſe que l'Aſſemblée Nationale décrète que le miniſtére de France exécutera ſans délai les ſept articles ſuivans:

1°. Approviſionner complétement,

En Alſace,

Landau, Fort-Louis, Strasbourg, Briſach, Huningue.

Dans les Evêchés,

Thionville, Metz, Longwi, Montmedi, Sarre-Louis, Givet, Sedan et Mezières.

En Flandre,

Maubeuge, Aveſnes, Valenciennes, Lille, Landrecies, Dunkerque.

En Dauphiné,

Vienne, Grenoble, Briançon, Mont-Dauphin, le Fort-Barreau.

2°. Préparer des moyens de campement pour quatre armées indépendantes des garniſons de ces places; ſavoir, 30 mille hommes en Alſace, 20 mille hommes du côté de Stenai, 30 mille hommes en Flandre, et 20 mille hommes en Dauphiné.

3°. Fournir des armes et des munitions à l'équivalent de 4 mille hommes de gardes nationales par département, dont l'Aſſemblée décrétera ſur-le-champ l'organiſation, pour être exercés pendant l'hiver, et diſpoſés à ſe porter par-tout où le beſoin de la patrie l'exigera (1).

---

(1) Le nombre des Gardes nationales du Royaume de France monte à trois millions six cent mille.

C'est donc un homme sur dix à prendre dans chaque Département, pour former, avec les troupes réglées, une barrière de cinq cent mille hommes. Il ne sera certainement pas difficile de se les procurer.

4°. Diſpoſer pour la Flandre 200 pièces de cânon de batterie de poſition, ſans compter l'artillerie des régimens et celle de bataille; autant pour l'Alſace; 50 pièces de canon pour l'armée des Evêchés, et autant pour celle du Dauphiné.

5°. Armer 40 vaiſſeaux de ligne, avec un nombre de frégates proportionnel, et préparer des bâtimens de débarquement pour 60 mille hommes.

6°. Donner au miniſtère 15 jours de délai ſeulement pour préſenter à l'Aſſemblée Nationale les moyens d'exécution de ce plan, afin de décréter ſur-le-champ les fonds néceſſaires aux dépenſes qui en réſulteront.

7°. Enfin prier le Roi de trouver bon que, pour cette circonſtance ſeulement, et attendu la défiance générale, l'Aſſemblée Nationale lui indique un nombre d'officiers ſupérieurs, *dont les principes ne ſoient pas douteux*, pour commander nos armées et défendre nos forts.

C'eſt ainſi, Meſſieurs, que, dans la poſition critique où nous nous trouvons, il eſt poſſible d'allier les principes de la conſtitution avec ſa conſervation et notre ſûreté, c'eſt ainſi que nous déjouerons les projets de nos ennemis, et que nous conſerverons au roi que nous chériſſons ſa couronne, et au peuple françois ſa liberté.

Eh! que nous importent les travaux politiques de nos ambaſſadeurs, qui, long-temps avant cette révolution, ont fait perdre à la France l'influence qui lui appartient dans les affaires de l'Europe? qu'importent les ruſes et les petits moyens de nos cabinets miniſtériels? nous avons tous juré de maintenir, de défendre la conſtitution juſqu'à la dernière goutte de notre ſang; c'eſt dans notre cœur, dans notre volonté qu'il faut en chercher les moyens.

Je dois encore répondre à une objection d'autant plus forte, que les ennemis de la conſtitution ſe ſont plu à en exagérer les dangers. Comment, dira-t-on, dans l'état de pénurie de nos finances, trouver des fonds pour de ſi grands préparatifs? Ma réponſe ſera très-ſimple. La nation eſt propriétaire d'environ 4 milliards de biens domaniaux et eccléſiaſtiques; ſon intention et ſon intérêt ſont de les vendre tous, excepté les forêts; car, ſi elle laiſſoit ces biens dans les mains des corps adminiſtratifs, elle s'expoſeroit à les voir fondre en frais, et s'anéantir dans des ſpéculations d'intérêt particulier, diamétralement oppoſées au but de l'inſtitution de ces corps.

Or, pour vendre ces biens, il faut commencer par mettre dans le commerce la monnoie qui doit les payer; et, comme

l'a dit un homme judicieux, « il ne faut pas vendre les biens » eccléfiaftiques pour payer nos dettes, mais il faut payer nos » dettes pour vendre les biens eccléfiaftiques ».

La nation a encore un intérêt plus déterminant en tout état de chofes; c'eft, en s'acquittant avec fes créanciers, de rendre la vie à la circulation, & de rétablir le crédit individuel, qui eft le nerf de toute richeffe, de toute profpérité. Par exemple, fi, conformément aux fages décrets de l'Affemblée nationale, le premier miniftre des finances eût exactement acquitté, à l'époque fixée, les rentes fur Paris, il eût rétabli l'aifance d'une foule de particuliers qui, avec cette reffource, auroient vivifié le commerce & l'induftrie de cette grande ville & de fes environs; tandis que, par les droits d'entrée fur les confommations, le tréfor public eût repompé, au fein de l'aifance, la majeure partie des millions qu'il auroit employés à fatisfaire à fes engagemens.

Le miniftre eft donc coupable, non feulement d'avoir tranfgreffé un décret formel de l'Affemblée, d'avoir prolongé injuftement l'état de détreffe des rentiers, mais d'avoir, en fufpendant la circulation ordonnée, confidérablement atténué la fource du tréfor public; car, lorfqu'on a pour contribuables fes créanciers, ne pas être exact envers eux, c'eft anéantir fes propres revenus. Ce feroit à tort que M. Necker, pour juftifier fes opérations, allégueroit le défaut de perception d'impôts dans les provinces; le devoir rigide d'un adminiftrateur eft d'obéir à la loi. Un décret de l'Affemblée avoit fixé la répartition de 400 millions d'extraordinaire; un décret de l'Affemblée pouvoit feul intervertir cet ordre; & certainement elle ne l'eût pas fait; elle eût fenti qu'il n'exifte point de confiance publique, quand on fauffe fa parole; que des viremens de cette efpèce ne fervent qu'à perpétuer *le défordre & l'obfcurité dans la comptabilité*; que, pour affurer le crédit individuel, les opérations commerciales, & le recouvrement des impôts, fur-tout ceux indirects, & qui dépendent, en grande partie, de l'aifance des confommateurs, il eft indifpenfable que chaque paiement fe faffe aux échéances promifes, que chaque partie de fonds fuive exactement fa deftination, fans pouvoir en être détournée fous aucun prétexte.

Que devoit donc faire le miniftre des finances? Dire à l'Affemblée: Voilà l'emploi des fonds que vous avez décrétés; ce dépôt étoit inviolable & facré pour moi; mais les impôts ne fe payent pas, les rôles ne font pas encore mis en recouvre-

ment, le prêt des troupes va manquer, depêchez-vous d'y pourvoir. Qu'auroit fait l'Assemblée ? Elle auroit décrété un secours extraordinaire pour parer à cet inconvénient du moment, dû à des circonstances qui ne peuvent se renouveler, lorsqu'un mode légitime & uniforme d'impôts sera adopté ; mais la marche d'aucune affaire de commerce, d'aucune spéculation n'eût été interrompue, & le Ministre n'auroit à se plaindre, ni de la misère publique, ni du défaut de paiement de cette espèce de tribut à jamais perdu pour nous, *puisque son déficit est le résultat des privations auxquelles il a forcé les rentiers.* Ce Ministre ne peut nier que cette perte ne soit le plus onéreux, le plus impolitique de tous les emprunts, & que, malgré *la moralité* de son compte, il en est complétement responsable. D'après ces principes si l'Assemblée veut faire grace à un homme que des circonstances orageuses & l'habitude du pouvoir ont pu égarer avec de bonnes intentions, je pense qu'au moins elle décrétera qu'à l'avenir, *nul Agent*, *sous peine d'être poursuivi comme criminel de lèse-nation, au premier chef, ne pourra dénaturer ses engagemens, sous aucun prétexte.*

Passons maintenant à nos ressources. Deux cents millions d'extraordinaire suffiront aux préparatifs que je propose ; ils seront couvers & au-delà par une opération simple sur les biens nationaux, sur-tout si la paix résulte de ce sacrifice ; & pour y parvenir, je propose d'acquitter toutes les dettes exigibles de l'Etat en *assigats-monnoie*, lesquels *seuls* seront admis au paiement des biens nationaux, & de porter ainsi à *deux milliards*, compris nos besoins du moment, l'émission de ces papiers, dont il sera fait des coupons jusqu'à concurrence de 24 livres. Ce moyen simple rétabliroit sur-le-champ l'aisance & la circulation, puisqu'il fournira momentanément un nouveau numéraire, qui portera son influence jusques dans les branches les plus reculées de notre industrie. Il fait justice & accommode non-seulement les créanciers de l'Etat, mais les créanciers de ces créanciers. Il établit un concours prodigieux & libre entre les porteurs de ces assignats & les propriétaires d'argent pour la vente des biens nationaux ; & c'est de ce concours que je tire l'induction du bénéfice total des avances que nous coûteront nos préparatifs de défense *sur la plus-value de ces ventes.*

Je propose de liquider les dettes exigibles en assignats-monnoie, au lieu d'appeler simplement les créanciers de l'État à concourir à la vente, parce qu'il s'en faut de beaucoup que ces deux moyens donnent les mêmes résultats.

Qu'il

Qu'il me ſoit permis ici d'expliquer encore mon opinion par un exemple. J'ai une charge qui m'a coûté cent mille écus, & j'en dois deux cents mille francs à trente perſonnes, en différentes ſommes : ſi, pour raiſon de ce que l'état me doit, je ſuis admis ſimplement à concourir à l'acquiſition des biens nationaux, il faut que j'achète d'abord pour cent mille écus de ces biens, & que je trouve enſuite à en revendre pour deux cent mille francs, à l'effet de me libérer avec mes créanciers. Cette double opération peut être nuiſible à l'Etat, & me porter également préjudice, par défaut de concurrence, dans l'une & l'autre circonſtance. Si, au contraire, on me paie mes cent mille écus en *aſſignats-monnoie*, je me libère ſans fraix, & chacun des propriétaires, libre d'acheter des biens nationaux proportionnés à ſes moyens, ou de vendre ſes aſſignats, pour de l'argent, à celui qui, voulant acheter des fonds, n'auroit pas d'aſſignats pour les payer, peut mettre à la choſe une concurrence qui deviendroit infiniment avantageuſe au tréſor public. Enfin, qu'eſt-ce que mettre en circulation des aſſignats pour valeur de biens à vendre ? c'eſt donner à chaque porteur un coupon de ces mêmes biens, avec le droit de le garder ou échanger contre de l'argent : c'eſt lui donner une hypothèque ſpéciale, indépendante de tous évènemens, & qui n'a pas encore eu d'égale en ſolidité ; car le porteur aura dans ſa main la ſeule valeur repréſentative de ce bien, celle contre laquelle ſeule il peut être échangé. Et comme, pour que l'argent produiſe, il eſt néceſſaire de le faire circuler, il en réſultera que l'aſſignat fera ſortir l'argent, & que ſa multiplicité en fera baiſſer l'intérêt à l'avantage du Commerce & de l'Agriculture. Nous ne devons donc avoir aucune inquiétude ſur une émiſſion nombreuſe d'aſſignats, dès qu'il ſera démontré qu'ils ne *ſont pas plus conſidérables en ſomme que les valeurs qu'ils repréſentent*, & qu'on peut ſe les procurer à l'inſtant qu'on le deſire. Nous ne ſerons donc point gênés en ce moment, non-ſeulement pour nous préparer des moyens de défenſe contre nos ennemis; mais même pour acquitter toutes nos dettes exigibles & faire juſtice à nos créanciers.

Cette liquidation, au contraire, attachera, par les liens de l'intérêt perſonnel, à la conſtitution, & les créanciers inquiets aujourd'hui de leur ſort futur, & les ennemis même de la révolution, qui ſeront porteurs d'aſſignats.

N'héſitons donc pas de préſenter le front le plus redoutable aux Puiſſances jalouſes de notre liberté. Qu'elles apprennent ce

que peut un Peuple qui reprend ſes droits, & qui ſe dégage de ſes entraves au moment même où on l'en ſuppoſe accablé. Mais reſtons dans nos limites territoriales ; nous l'avons promis, notre parole eſt ſacrée, c'eſt celle d'une grande Nation : mettons-nous ſeulement en meſure ; & alors nous demanderons à nos voiſins pourquoi ces ſoldats qui nous entourent ; nous leur dirons qu'ils nous inquiètent, que nous ſommes prêts à les combattre, & nous leur offrirons la paix & l'amitié avec la dignité qui nous convient.

Alors nous ſerons certains d'achever nos travaux avec ſuccès, car l'eſprit public ſe généraliſera. Il nous faut à peine quatre mois pour couronner notre ouvrage ; le travail du Clergé eſt fini, ainſi que celui des corps adminiſtratifs ; celui de l'ordre judiciaire eſt preſque terminé ; tous les détails d'avancement & de diſcipline de l'armée ſont prêts ; enfin, le travail des finances, le projet d'impôt général pour 1791 vous ſera préſenté inceſſamment, avec tous ſes développemens. Ce ſera alors que la France commencera une nouvelle carrière. Nous perdrons, il eſt vrai, quelques mauvais citoyens : c'eſt une écume dont il eſt utile de nous purger, & qui ſera bientôt remplacée par des hommes induſtrieux, qui chériſſent les loix juſtes & la liberté ; mais à l'ombre ſalutaire de notre conſtitution, notre commerce, nos manufactures, notre agriculture prendront une nouvelle vie ; nous ſatisferons à tous nos engagemens ; & par un léger effort du moment, nous aurons acquis la certitude de laiſſer à l'univers un grand exemple, & à nos neveux des ſiècles de bonheur.

Si, au contraire, l'indolence, le découragement ou l'eſprit de parti vos dominent, frémiſſez d'horreur des maux qui vous ménacent. Toutes les foudres ſont ſuſpendues ſur vos têtes ; car vos avez irrité tous les deſpotes. Dans ces momens de criſe que vous prépare leur vengeance, ſongez qu'il peut vous arriver d'oublier vos principes, de fouler aux pieds les premiers devoirs de l'homme, de voir engloutir la fortune publique & la vôtre, dans l'envahiſſement de vos provinces ; de vous baigner dans le ſang de vos concitoyens ; de vous expoſer, ſans ordre & ſans réſiſtance, au couteau de vos bourreaux ; d'errer parmi des décombres embrâſées de toutes parts, & d'être forcés de fuir une terre malheureuſe, imbibée du ſang de vos amis, de vos femmes & de vos enfans, ou de reprendre honteuſement des fers que l'aurore de la liberté que vous avez apperçue un inſtant, vous rendra pour jamais inſupportables.

Quand à moi, mon bras encore ſolide ſervira tant que je le pourrai, & mon Roi & ma Patrie : lorſqu'il en ſera temps, je ſaurai bien rompre tous mes liens : & s'il me reſte un ami dans le monde qui ait le courage ou la foibleſſe de me ſurvivre, je le prie de mettre ſur ma cendre ces mots : *Ici repoſe un homme qui, pour être libre, n'a pu que mourir.*

DUBOIS DE CRANCÉ.

173